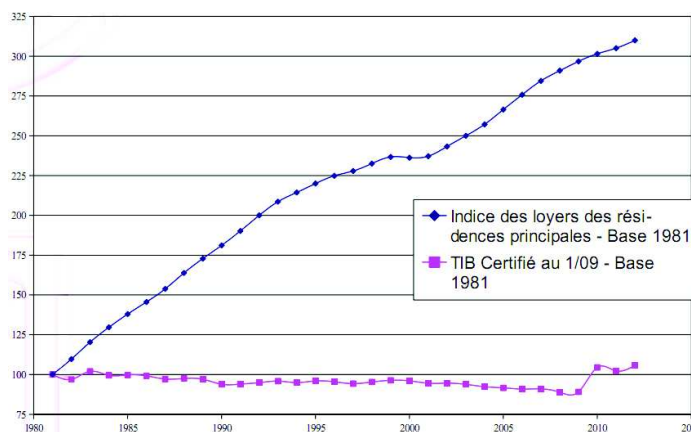


Revalorisation des salaires et des carrières : une première avancée grâce au SNES-FSU

Le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé. Les comparaisons internationales sont défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeurs du second degré est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE. En région parisienne, où de très nombreux collègues commencent leur carrière, ce déclassement salarial se fait particulièrement sentir en raison du coût de la vie (loyer...). Les gouvernements successifs ont, jusqu'en 2016, mené une politique d'austérité douloureuse pour les agents de la Fonction Publique : de 2000 à 2015, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice aggravée par le gel de la valeur du point depuis juillet 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension conduisent à une perte en euros constants équivalant à deux mois de salaire par an.



Le décrochage du traitement indiciaire brut en début de carrière par rapport aux loyers (données France entière).



Calculez votre futur salaire et votre reclassement avec le calculateur mis en ligne par le SNES-FSU.

Accès réservé aux syndiqués :

<https://www.snes.edu/private/Salaire-et-carriere-le-module.html>

Le SNES-FSU agit pour les salaires et les carrières

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, a pesé de tout son poids dans les négociations au Ministère pour que les discussions sur les nouvelles carrières aillent dans le sens d'une revalorisation de l'ensemble de la Profession. Les mesures annoncées par le Ministère vont dans le bon sens : revalorisation du point d'indice, reconstruction et revalorisation des grilles indiciaires, avancement à un rythme plus rapide dans la carrière. Loin des postures d'autres organisations syndicales, le SNES-FSU a fait le choix de voter pour ces mesures, qui vont bénéficier à l'ensemble des personnels et qui représentent un premier pas dans la revalorisation indispensable pour restaurer l'attractivité de nos métiers.

Un début de revalorisation, une lutte à poursuivre !

Ces mesures représentent une première étape mais restent nettement insuffisantes au regard du déclassement salarial de nos professions. L'augmentation du point d'indice ne vient pas compenser les années de gel, l'avancement de carrière se fait à un rythme plus favorable, mais encore éloigné de nos revendications (avancement au grand choix pour tous). Il est donc indispensable de continuer les luttes pour nos carrières et nos salaires. Ces mesures ont permis de montrer qu'il est possible de revaloriser nos professions. Le SNES-FSU entend consolider les acquis obtenus pour faire face à toute velléité de les remettre en cause quel que soit le gouvernement mais aussi les faire fructifier pour aller plus loin. La revalorisation ne s'arrête pas maintenant. Elle se construit à tous les échelons, dans de nouvelles luttes.

L'action syndicale telle que la conçoit le SNES-FSU a donc payé, elle doit continuer.

Elle sera d'autant plus efficace qu'elle rassemblera le plus grand nombre.

Pour nos métiers, pour conquérir des gains supplémentaires pour nos salaires et nos carrières, rejoignez le SNES-FSU, syndiquez-vous !



snes
pour l'universelles

Alors que le Ministère communique depuis des mois sur les mesures prises pour la revalorisation des salaires des enseignants, les mesures de revalorisation des salaires prévues pour janvier 2017 (revalorisation des grilles indiciaires) seront, en réalité, retardées jusqu'en mars 2017 (avec effet rétroactif et rattrapage des sommes dues depuis le 1^{er} janvier 2017). Le SNES-FSU dénonce avec force cet inacceptable cafouillage, réclame un rattrapage dès février, alerte sur la nécessité d'anticiper toutes les autres étapes de la revalorisation et continue à revendiquer un plan accéléré de revalorisation du point d'indice.